

PRÉFET DE SAÔNE ET LOIRE

Direction départementale des Territoires
de Saône et Loire

Laure PLANCHAIS - Paysagiste Conseil
Frédéric NICOLAS – Architecte Conseil
Compte-rendu du 8 juillet 2022

Dossier suivi par :
UAT-ACT-DDT71

**Aménagement d'une centrale photovoltaïque sur le
site de la Grisière – MACON (projet vu le 20/10/2021)**

Présents : Néant.

COMPTE-RENDU MISSION DE CONSEIL

Le dossier est un complément d'un projet vu sur site avec les acteurs et qui a fait l'objet d'un premier compte-rendu le 20 octobre 2021. Lors du premier compte-rendu, l'architecte conseil et moi-même avons demandé les compléments suivants :

Il conviendra de proposer :

- *une intégration optimisée des clôtures le long du chemin séparant les deux secteurs en conservant au maximum la végétation existante.*
- *Faire des propositions en accord avec la stratégie de valorisation de la ville de Macon pour le traitement des clôtures et de la végétation qui les encadreront sur les autres secteurs, notamment la limite Ouest à proximité du terrain de football.*
- *Faire des propositions sur les transformateurs selon la position où ils se trouveront et leur impact potentiel vis-à-vis des promeneurs et y apporter le soin qu'ils méritent en tant que bâtiments.*
- *Développer une signalétique pédagogique de présentation de l'aménagement à l'endroit qui sera le plus opportun pour les promeneurs. Le long du chemin central menant au site d'escalade par exemple en privilégiant une fenêtre visuelle depuis laquelle les panneaux seraient perceptibles.*

Le dossier complémentaire transmis prend bien compte les enjeux d'intégration de la clôture par des plantations adéquates sur l'extérieur de la clôture. Le choix des essences est pertinent et permettra à terme de masquer la clôture.

Concernant l'intégration des transformateurs, ces derniers étant à l'intérieur du site clôturé et masqués par les haies champêtres, il n'y a plus de sujet.

La dernière demande n'a pas été prise en compte. C'est dommage que la dimension pédagogique des enjeux de déploiement des énergies renouvelables ne soit pas intégrée au projet car c'est un facteur de sensibilisation et d'acceptation par la population, surtout dans un site en cours de requalification. Au vu du faible coût que cela représente au regard du montant d'investissement ceci est d'autant plus incompréhensible.

Laure PLANCHAIS, Paysagiste Conseil de l'Etat

